



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 – AMELIORATIONS LIGNE A

8.1 – Marché n° 52M 2015 12620 M - Maîtrise d'œuvre de l'extension du garage atelier de Basso Cambo – Autorisation de signer le marché à conclure avec le groupement d'entreprises OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/SOCOTEC Consulting.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Dans le cadre de cette opération, la SMAT a lancé plusieurs consultations de maîtrise d'œuvre en application des dispositions des articles 160, 161 et 168 du Code des marchés publics, à savoir :

- un marché de maîtrise d'œuvre pour les stations courtes souterraines,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour les stations pré-adaptées,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Jean Jaurès,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Basso Cambo,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Esquirol,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du garage atelier de Basso Cambo,
- un marché pour la réalisation de la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) de l'opération.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre concerne la réalisation des aménagements du garage atelier de Basso Cambo requis par la mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 m.

La part des travaux objet du présent marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 2 400 000 € HT (valeur janvier 2014).

Les missions confiées au titulaire comprendront les missions normalisées de maîtrise d'œuvre (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR,) auxquelles s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :

- Participation à la coordination générale,
- Assistance aux procédures administratives,
- Assistance à la communication institutionnelle et à l'information du public,
- Evaluations relatives au développement durable,
- Assistance pour des missions d'expertise en cas de litige avec des tiers,
- Assistance pour la gestion des sinistres,
- Définition des besoins pour des prestations complémentaires,
- Schéma Directeur de la Qualité.

Le présent marché comprend 2 tranches :

- une tranche ferme qui comprend les missions : ESQ, APS, APD, PRO, ACT,
- une tranche conditionnelle qui comprend les missions : VISA, EXE, DET, AOR,

Les éléments de mission complémentaire se répartissent sur les deux tranches en fonction des nécessités.

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160, 161 et 168 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 1^{er} septembre 2015 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 octobre 2015.

La composition du Jury désigné, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, par la Personne Publique, pour formuler un avis sur la sélection des candidats et le choix du titulaire est la suivante :

- ❑ **Membres avec voix délibérative (9) :**
 - les 5 membres élus par le Comité Syndical du SMTC, ainsi que le Président du jury, également Président de la commission d'appel d'offres du SMTC,
 - Mr Bernard LUGA, représentant de l'Ordre des Architectes,
 - Mr Nicolas PAGES, Directeur Exploitation et Maintenance Métro de TISSEO,
 - Mr Lionel BARIN, désigné par l'AIMP.
- ❑ **Membres avec voix consultative (2) :**
 - le Comptable public du SMTC ou son représentant,
 - un Représentant du service en charge de la concurrence.

6 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1- SERIGE / SYNOPSYS Architecture
- 2- EGIS Bâtiment / EGIS Rail / CARDETE HUET Amsycom / CARDETE HUET Sud Ouest
- 3- SNC LAVALIN / AZEMA Architectes
- 4- OTCE Midi-Pyrénées / LCR Architecture / SOCOTEC Consulting
- 5- SETI / TRYPTIQUE Atelier architecture
- 6- INGEROP / Sarl d'architecture BELLOUARD, MONTLAUR & BALDUCCHI

Le Jury du SMTC a, dans sa séance du 3 novembre 2015, émis un avis favorable à l'agrément de ces 6 candidatures.

Le Jury du SMTC a, dans sa séance du 1er décembre 2015, émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/SOCOTEC Consulting dont le montant proposé s'élève à 286 300 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du 1er décembre 2015 attribué le marché au groupement d'entreprises OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/SOCOTEC Consulting pour un montant de 286 300 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12620 M avec le groupement **d'entreprises OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/SOCOTEC Consulting** pour un montant de **286 300 € H.T.**

Le Comité Syndical :

entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement **d'entreprises OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/SOCOTEC Consulting** le marché n° 52M 2015 12620 M concernant la maîtrise d'œuvre de l'extension du garage atelier de Basso Cambo, en vue de son exploitation à 52 m pour un montant de **286 300 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

RETOUR PREFECTURE

LE :

1 0 DEC. 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
Que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES